



Vente maison en agence et par soi-meme

Par **rose**, le **14/10/2011** à **14:43**

Bonjour, notre maison est en vente en agence avec mandat simple et nous essayons aussi de la vendre par nous mêmes. Aujourd'hui, nous avons deux propositions au même prix par l'agence et par nous même. Je précise que la proposition de l'agence est inférieure au net vendeur fixé lors de la signature du mandat. Le prix agence et particulier est le même pour nous, mais l'avantage est que notre particulier a le financement, alors que le potentiel acheteur de l'agence doit recourir à un prêt. Dans ces conditions bien sûr nous préférons traiter avec notre particulier, mais à prix équivalent, l'agence peut-elle nous contraindre à traiter avec elle ? Nous pouvons évidemment faire une contre-proposition supérieure de part et d'autre, mais j'aurais bien aimé avoir une réponse sur ce cas de figure un peu particulier. Merci pour vos éclaircissements.

Par **AnneSophie44**, le **15/10/2011** à **00:11**

Bonjour, Votre mandat est sans exclusivité, ainsi vous avez tout à fait le droit de choisir votre acquéreur, et surtout s'il a la possibilité de payer comptant le prix de vente il est préférable de le choisir. Ainsi vous pouvez indiquer à l'agence que vous avez trouvé un acquéreur. Et aller chez votre notaire afin qu'il rédige le compromis. Cordialement

Par **rose**, le **15/10/2011** à **14:41**

Merci pour votre réponse